
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

01 > 14 FEVRIER 2022

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



mercredi 2 février 2022

L'école de musique E3M a fêté ses 31 ans (216 mots)

Dirigée par Didier Boucher, l'école de musique de la communauté de communes de Moselle et Madon (E3M) a fêté son 31e anniv...

Page 5



dimanche 6 février
2022

Les usagers de la cantine scolaire alimentent le composteur partagé (267 mots)

Le compostage collectif a fait son entrée à Chaligny. Trois bacs sont installés sur le parking arrière de la salle polyval...

Page 6



dimanche 13 février
2022

Le directeur de la Filoche part pour d'autres horizons (371 mots)

Pour la dernière fois, Maxime Lehembre vient de lancer un nouveau cycle de la Filoche. Depuis 18 ans qu'il travaille dans l...

Page 7



dimanche 13 février
2022

Machins Machines, nouveau cycle pour la Filoche (386 mots)

Clou de la soirée : un spectacle de la compagnie meusienne Rue de la Casse alliant danse contemporaine et bruitages autour ...

Page 8



lundi 14 février 2022

Collecte en demi-teinte pour les ados (138 mots)

Ils étaient un groupe de huit avec pour accueillir les dons pour le resto du cœur, accompagnés de leur animateur Matthieu G...

Page 9

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(10 articles)



mardi 1^{er} février 2022

Construction d'un parking ruelle Goutte (228 mots)

■ Catherine Hamelle devient conseillère déléguée à l'organisation des manifestations municipales, entre autres fonctions. ...

Page 11



mardi 1^{er} février 2022

Un futur complexe médical rue de Renaudeau (376 mots)

■ Modification du contrat d'entretien des espaces verts pour tenir compte de nouveaux aménagements. La proposition de la ...

Page 12



mercredi 2 février 2022

Vives tensions au conseil municipal (375 mots)

Tout a commencé par la démission, en décembre, de Jean-François Pire de son poste de premier adjoint. Une d...

Page 13



jeudi 3 février 2022

Les décisions du conseil municipal du 25 janvier (349 mots)

■ Abrogation du plan d'alignement sur la RD909, à la demande du département. Vote favorable à l'unanimité. ...

Page 14



jeudi 3 février 2022

Le conseil municipal valide le projet de création d'espaces sans tabac (152 mots)

Le conseil municipal, réuni mardi 25 janvier sous la présidence du maire, Jean-Luc Fontaine, a pris les décisions suivantes...

Page 15



dimanche 6 février
2022

Le premier conseil des enfants est installé (357 mots)

C'est un moment solennel qu'ont vécu les huit élus des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Pasteur lors du premier...

Page 16



dimanche 6 février
2022

Des discussions autour du Plan local d'urbanisme intercommunal (265 mots)

Le conseil municipal s'est réuni à la salle communale. Onze membres étaient présents, une conseillère s'était fait représen...

Page 17



jeudi 10 février 2022

Demandes de subventions au dernier conseil municipal (334 mots)

À l'ordre du jour du dernier conseil municipal, beaucoup de points ont concerné des subventions. ■ Réfect...

Page 18



dimanche 13 février
2022

Les conclusions du premier conseil municipal de l'année (235 mots)

Le 4 février, les élus ont étudié les points suivant lors du conseil municipal : ● ONF - Travaux d'exploit...

Page 19



dimanche 13 février
2022

Le développement durable s'invite au cœur du lycée (312 mots)

Une partie des éco-délégués du lycée professionnel La Tournelle s'est réunie le jeudi 3 février pour une réunion d'informat...

Page 20

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – NEUVES-MAISONS

L'école de musique E3M a fêté ses 31 ans

Dirigée par Didier Boucher, l'école de musique de la communauté de communes de Moselle et Madon (E3M) a fêté son 31^e anniversaire. Pour célébrer cet événement, l'école de musique s'est donc mise sur son 31 pour deux concerts exceptionnels qui se sont déroulés samedi et dimanche dernier au centre culturel Jean-l'Hôte de Neuves-Maisons, sur une immense scène qui a été doublée en surface pour pouvoir accueillir tous les élèves et les professeurs. Y ont assisté des centaines de

spectateurs, en matinée et en soirée. Le succès a été au rendez-vous et les organisateurs ne pouvaient rêver meilleurs auspices pour cette année qui s'annonce sous le signe de la reprise totale des activités musicales pour E3M. Il faut dire aussi que les élèves ont pour cette occasion offert au public un spectacle de haute qualité. Au vu des talents présents, il y a fort à parier que plusieurs d'entre eux deviendront de grands artistes dans les années à venir. Dans tous les cas, le plaisir a été partagé, que ce soit

pour les jeunes artistes, les professeurs et le public, et ce rendez-vous restera sûrement dans toutes les mémoires. ■



Les élèves de l'école de musique de Moselle et Madon (E3M) ont offert un spectacle digne des plus grands.





Les usagers de la cantine scolaire alimentent le composteur partagé

Le compostage collectif a fait son entrée à Chaligny. Trois bacs sont installés sur le parking arrière de la salle polyvalente.

Le fonctionnement est bien expliqué par des panneaux. Les déchets compostables (déchets alimentaires végétaux, marcs de café etc.) sont déposés dans le bac du milieu, puis on ajoute par-dessus un peu de broyats pris dans le bac de gauche. Cela permet d'aérer le compost et de réguler l'humidité, favorisant ainsi la décomposition des déchets. Lorsque le bac du milieu sera plein, on transférera ce compost à demi « mûr » dans celui de droite, où il finira sa maturation.

Les déchets de la cantine

Ce composteur partagé est principalement alimenté par les enfants qui mangent à la cantine. Ils y vident les déchets des repas. Sont aussi invités à enrichir les bacs les personnes qui louent la salle et tous ceux qui voudraient faire du compost mais n'ont pas de jardin. Le produit une fois transformé sera distribué en priorité aux habitants qui ont alimenté le composteur.

Jean-Louis Perrot, adjoint à l'environnement, précise qu'il est un des deux référents avec Laëtitia Orditz, responsable de la cantine et du périscolaire. « Avant d'étendre le système à d'autres endroits de la com-

mune, il faut d'abord voir pendant quelques mois si ça fonctionne. »

Une convention devrait par la suite être signée avec la communauté de communes Moselle et Madon, initiatrice du projet. ■



Laëtitia, responsable périscolaire et référente pour l'opération compostage partagé, veille à ce que les enfants respectent les instructions lorsqu'ils vident le seau de déchets alimentaires.



Le directeur de la Filoche part pour d'autres horizons

Pour la dernière fois, Maxime Lehembre vient de lancer un nouveau cycle de la Filoche. Depuis 18 ans qu'il travaille dans le domaine de la culture en Moselle et Madon, il en était devenu un acteur incontournable. Après avoir débuté à l'association Regarts, centrée sur les arts plastiques, il a été embauché à la communauté de communes (CCMM) comme agent de développement culturel.

Ses objectifs de l'époque sont notamment le développement des musiques actuelles, l'école de musique E3M et tous les festivals du territoire. 2010 sera son grand millésime : « L'année où je suis devenu papa, l'année du festival l'Autre Ville (grand succès populaire N.D.L.R.), l'année aussi de l'ouverture de la Filoche ! » Un projet qu'il a co-construit avec Filipe Pinho, président de la CCMM.

De la Filoche à la Cité des paysages

Depuis, outre la direction de cette structure, il assure celle des affaires culturelles en Moselle Madon, accompagnant la fabrique des Clairs Chênes, lieu de création artistique depuis 6 ans, l'école de musique E3M et les autres projets associatifs. « La politique culturelle en Moselle et Madon est très riche, on m'a fait confiance, elle m'a construit. Je quitte tout cela avec un gros pincement au cœur, mais je suis excité de partir sur autre chose. Je vais diriger la Cité des Paysages à Sion, un poste qui demande beaucoup de médiation avec le public. Le développement durable, c'est aussi important que la culture. C'est un domaine qui m'est familier mais il y a un petit challenge. Je pars avec la fierté du travail accompli avec une équipe en béton, j'ai côtoyé des gens hyperintéressants. Je pars dans un moment où le projet La Filoche brille. J'avais encore beaucoup d'autres projets, mais il faut laisser d'autres faire. The show must go on ! » On reverra Maxime, c'est

sûr, dans ces locaux qu'il a fréquentés quotidiennement, mais en tant qu'usager cette fois. ■



Maxime Lehembre, futur ex-directeur de la Filoche, est fier d'avoir co-construit cette structure avec Filipe Pinho, président de la CCMM. Maxime Lehembre, futur ex-directeur de la Filoche, est fier d'avoir « co-construit » (sic) cette structure avec Filipe Pinho, président de la CCMM. Photo ER



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-CHALIGNY

Machins Machines, nouveau cycle pour la Filoche

Le nouveau cycle de la saison 2021-2022, intitulé « Machins Machines », vient de débiter à la Filoche avec en fil rouge les automates. Pour son lancement, un large public a écouté des histoires de robots, joué en nocturne à la ludothèque.

C lou de la soirée : un spectacle de la compagnie meusienne Rue de la Casse alliant danse contemporaine et bruitages autour d'un automate : une lampe d'architecte géante articulée.

Conférence sur l'intelligence artificielle

Qui l'emportera, entre la machine qui se révèle dotée d'une intelligence machiavélique et les deux innocentes danseuses qui évoluent autour d'elle comme des papillons de nuit ? La morale n'est pas sauve dans cette histoire, et c'est bien l'inferral robot qui prend le dessus.

Cette entrée en matière longuement applaudie lance une réflexion sur la place de l'humain dans notre société, à côté de l'attrait exercé par la technologie.

Jusqu'au 30 avril, sur ce thème machins-machines, on découvrira entre

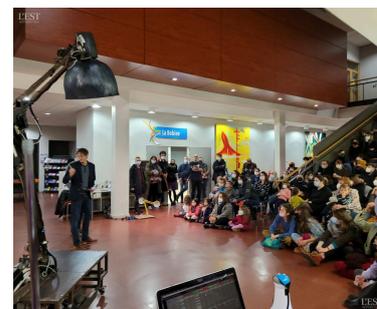
autres à la Filoche les poissons articulés qui ont décoré la porte Héré à Nancy ainsi que de petits automates et mobiles fabriqués à partir du recyclage d'objets. On pourra assister à une conférence sur l'intelligence artificielle. Les participants aux ateliers hebdomadaires programmeront un petit robot pour qu'il raconte des histoires ou s'initieront à la musique assistée par ordinateur.

Deux films sont prévus : « Jumbo », où une jeune fille tombe amoureuse d'un manège, et « Le géant de fer » où un petit garçon découvre une gigantesque créature mécanique.

Départ du directeur

Ce lancement pas comme les autres a été marqué d'émotion lorsque Maxime Lehembre, directeur historique de la Filoche, a annoncé son départ pour prendre la direction de la Cité des Paysages, sur la colline de Sion. Filipe Pinho, président de la

Communauté de Communes, a salué son travail : « Max est un vrai tricotier. Ici il y a de la laine, il fallait quelqu'un qui sache faire cette maille à l'envers, cette maille à l'endroit. Je demande pour lui un tonnerre d'applaudissements ». Prière exaucée ! ■



Devant un nombreux public, Maxime Lehembre a présenté le nouveau cycle de la Filoche entouré de son « équipe en béton » avant d'évoquer son prochain départ. Devant un nombreux public, Maxime Lehembre a présenté le nouveau cycle de la Filoche entouré de son « équipe en béton » avant d'évoquer son prochain départ. Photo ER





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Collecte en demi-teinte pour les ados

Ils étaient un groupe de huit avec pour accueillir les dons pour le resto du cœur, accompagnés de leur animateur Matthieu Gérard.

Ils n'ont reçu que trois donateurs durant leur permanence de 10h30 à 12h. Matthieu avait apporté dans sa mallette un jeu de quirkle pour les distraire. Il les a mis à contribution pour insérer dans une pochette des fiches conseils éditées par la Communauté de Communes Moselle et

Madon (CCMM) sur « Consommez mieux et jetez moins ». Ces pochettes seront distribuées aux habitants prochainement.

Matthieu, qui les motivait dans cette action, leur a expliqué tout l'intérêt d'un comportement écoresponsable.

Pour ces jeunes inscrits aux animations vacances, la journée s'est poursuivie par un repas et une course d'orientation l'après-midi. ■



Les jeux de société sont prisés par les ados.



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**

Construction d'un parking ruelle Goutte

■ Catherine Hamelle devient conseillère déléguée à l'organisation des manifestations municipales, entre autres fonctions.

■ Légère augmentation des tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin municipal annuel.

■ À la demande de la CCMM, examen des points du PADD : préservation des paysages, développement urbain et habitat, développement économique, transports et déplacements, protection du territoire, de ses espaces, de ses espèces et de ses habitants. Les avis sont tous favorables.

Quelques questions ont émergé, entre autres celle de savoir comment ces différentes déclarations d'intention pourront être concrétisées. Cer-

tains conseillers estiment que la population aurait pu être plus consultée pour l'élaboration de ce PADD.

■ Des subventions seront sollicitées auprès de différents organismes pour :

- La construction d'un parking ruelle Goutte et l'aménagement de cette voie.

- La création d'un city park en contrebas de la salle polyvalente.

- L'acquisition et l'installation d'alarmes anti-intrusion et de capteurs de CO2 dans les écoles.

- Le remplacement de sept poteaux d'incendie.

■ Autorisation d'ester contre la so-

ciété EGIS, maître d'œuvre des travaux d'aménagement du chemin de Courberaie, suite à l'apparition d'importantes fissures le long du talus

■ Avenant de 1 700 € pour le parking Labroche pour travaux supplémentaires (construction de murs de soutènement). ■



Le conseil municipal a approuvé la demande de subvention pour l'aménagement du parking ruelle Goutte et la réfection de cette voie.



Un futur complexe médical rue de Renaudeau

Le projet de réhabilitation d'un futur complexe, 1 rue de Renaudeau, a été étudié lors du conseil municipal.

■ Modification du contrat d'entretien des espaces verts pour tenir compte de nouveaux aménagements. La proposition de la société Orme & Paysage est signée pour un contrat 2022 renouvelable 2 fois, pour 22 464€ TTC annuel.

■ Déplacement d'une partie du chemin rural de Saint-Thiebaut et des Bannerots : premier jet d'une réflexion entre la mairie et le groupe Foncier Agricole. Un sujet très sensible et coûteux pour les deux parties, les Mérévillois devraient être consultés sur l'utilité de cet échange de parcelles.

■ Création de places afin de résoudre le problème du stationnement anarchique dans les espaces publics ou sur les trottoirs communaux. Le coût se décompose ainsi : extension d'un parking rue du Bac, place de marronniers, 9 866€ HT ; création d'une zone de stationnement pour commerçants ambulants, 5 480€ HT de travaux de voiries. Cette demande

peut être maintenue au titre de 2022, à hauteur de 15 346€ HT, concernant la création de stationnements portant sur des travaux d'investissement sur les voiries communales, subventionnable à 40 %.

Un projet refait surface pour éradiquer la maison communale, « la verrière » du village, qui ne servait actuellement que pour les exercices d'entraînement du PSIG de Nancy.

1^{re} phase : lancement d'une consultation pour une maîtrise d'œuvre sur ce projet. Le groupe de travail espace santé s'est réuni en janvier, après réception de l'étude faisabilité et diagnostic effectuée par le cabinet Accord et Archi, il souhaite une réflexion plus approfondie sur le projet envisagé qui comporterait actuellement quatre cellules commerciales qui seraient louées à des services de santé. Le groupe de travail souhaite découper ce projet en deux phases : la phase déconstruction, et non démolition, et la phase reconstruction d'un

bâtiment. La phase diagnostic et faisabilité ayant ressorti que la réhabilitation du bâtiment existant ne serait pas pertinente.

Pour que ce bâtiment désaffecté et détérioré ne soit plus une ruine au cœur du village, est sollicité l'accord d'un accompagnement de maîtrise d'œuvre.

Cette déconstruction concernant aussi un mur mitoyen, diverses études devront être nécessaires. Les propriétaires seront consultés avant le début de travaux. ■



La « verrière » du village devrait laisser prochainement la place à un beau complexe médical.



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MARON

Vives tensions au conseil municipal

Le 25 janvier, l'élection du successeur du premier adjoint, démissionnaire, a soulevé des débats particulièrement houleux et chamboulé un conseil municipal ubuesque où le maire semble avoir rejoint son opposition.

Tout a commencé par la démission, en décembre, de Jean-François Pire de son poste de premier adjoint.

Une démission annoncée sans ambages dans la gazette locale, « Le P'tit Meulson » : « J'ai décidé de mettre fin à mes fonctions de premier adjoint tout en restant conseiller municipal. Aujourd'hui, je prends mes distances avec le maire, car je considère qu'il a abandonné le programme sur lequel il a été élu. »

En ce conseil municipal du 25 janvier, après le vote des trois premiers points à l'ordre du jour, vient la question de l'élection de son successeur.

« M. Rémi Maniette, maire, a changé de camp et soutient l'opposition, dénonce de nouveau Jean-François Pire, très remonté. Il ne respecte pas ses engagements auprès des gens qui lui ont fait confiance. Les projets ne sont pas respectés. »

« **Changement de camp** »

Deux candidats se manifestent pour lui succéder : Thierry Figel, de la majorité, et Mathieu Boulanger, leader de l'opposition. Et c'est ce dernier qui est élu, par huit voix contre six... avec l'appui du maire, selon Claudia Gallina-Muller, deuxième adjointe issue de la liste majoritaire, qui explique : « Le maire a voulu que l'on travaille en bonne entente avec l'opposition. Pourquoi pas ? Mais il s'est mis à contrer systématiquement sa majorité et à soutenir l'opposition, qui a désormais la main sur nos projets. C'est un changement de camp sur tout. »

Tandis que Mathieu Boulanger affirme vouloir œuvrer dans l'intérêt de la commune comme il le fait depuis vingt-huit ans, Claudia Gallina-Muller, révoltée par cette élection, annonce son intention de démissionner, puis, sur le conseil de ses acolytes, se ravise temporairement. La majorité entend lancer une consultation de la population et notamment de ses électeurs sur la conduite à tenir face à cette virevolte politique.

Contacté ce mardi 1^{er} février, le maire, Rémi Maniette, déclare sobriement, au sujet de Jean-François Pire et de lui-même : « C'est un binôme qui n'a pas fonctionné. » Sans plus de commentaires. Chacun campe, pour le moment, sur ses positions. ■



Rémi Maniette, maire de Maron. Photo d'archives ER

*par Emmanuel Man-
gin, Avec Notre Correspondante Lo-
cale*





Les décisions du conseil municipal du 25 janvier

Lors du conseil municipal du 25 janvier, où l'élection du successeur de Jean-François Pire, premier adjoint démissionnaire, a semé la zizanie (voir notre édition d'hier), huit autres points de l'ordre du jour ont été traités. Les voici.

■ Abrogation du plan d'alignement sur la RD909, à la demande du département. Vote favorable à l'unanimité.

■ Adhésion à l'Agence France locale (AFL), une banque qui appartient aux collectivités. L'adhésion se fait avec un apport capital de 3 300 euros. Les taux d'emprunt sont très avantageux par rapport aux autres banques. Vote favorable avec 7 voix et six abstentions.

■ Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe. Vote favorable à l'unanimité.

■ Remplacement de deux membres démissionnaires du syndicat inter-scolaire : se proposent Anne-Marie Cordier, Christiane Jeandel et Michel

Vinck. Sont élus Christiane Jeandel et Michel Vinck, avec onze voix et huit voix, contre 7 voix pour Anne-Marie Cordier.

■ Participation à un projet d'animation à destination des adolescents à hauteur de 5 000 euros par an. Vote favorable avec 12 voix pour, une abstention et une opposition.

■ Demande de subventions : subventions demandées pour réaliser les travaux de la rue de Nancy et des ruelles du Vergeron et du Bac – enfouissement des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, de fibre et réfection des trottoirs et des routes. Une partie des conseillers se disent favorables aux travaux de la rue de Nancy, mais pas à ceux des ruelles du Vergeron et du Bac, alors que les subventions sont demandées pour la to-

talité de ces travaux. Neuf votes se prononcent en faveur des subventions, trois abstentions, trois contre. C'est la société Concept Infra qui réalisera les dossiers de demandes de subventions.

■ Acquisition de la menuiserie Thorr. Prix de vente : 160 000 €, 7 500 € honoraires notaire vendeur. Onze votes en faveur de l'achat de la menuiserie, un contre et deux abstentions.

■ Détermination du loyer de l'appartement 3 du groupe scolaire : les travaux sont presque finis, il reste la peinture. Un loyer de 650 € est proposé pour 89 m² sans garage. Le chauffage et l'eau sont à la charge du locataire. ■





Le conseil municipal valide le projet de création d'espaces sans tabac

Le conseil municipal, réuni mardi 25 janvier sous la présidence du maire, Jean-Luc Fontaine, a pris les décisions suivantes.

■ Validation de l'avenant pour les travaux des appartements seniors qui concerne la démolition d'une armoire froide où de l'amiante a été détectée, ainsi que la démolition d'un plancher. Ces travaux engendrent un

surcoût de 12 271 euros.

■ Validation du prix du stère de bois à 10 euros.

■ Avec la Ligue contre le cancer, le conseil valide le projet de création d'espaces sans tabac. Les lieux à privilégier se situent à proximité de l'école, de la fontaine, route de Maizières, des aires de jeux et de la cour

de la salle polyvalente.

■ Validation de la demande de surplomb sur le domaine public concernant un permis de construire de la société Vicat : une bande transporteuse sera installée au-dessus du chemin de Xeuilley à Autrey. ■



Le premier conseil des enfants est installé

Huit élus issus des classes de CM1 et CM2 de l'école Pasteur forment le premier conseil municipal des enfants de Pont-Saint-Vincent. « Vous allez entrer dans l'histoire vincipontaine », ont déclaré deux conseillères, membres de la commission jeunesse.

C'est un moment solennel qu'ont vécu les huit élus des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Pasteur lors du premier conseil municipal des enfants. Il s'est tenu samedi dernier dans la salle multi-activités, en raison de la distanciation sanitaire nécessaire actuellement, en présence des familles et de plusieurs membres de l'équipe municipale.

Pas de maire des jeunes

Le maire, Yannick Hellak, a invité les jeunes élus à s'installer à la table du conseil et a déclaré le conseil municipal des enfants officiellement installé. Après avoir procédé à l'appel (deux jeunes élus absents pour cause de Covid), il a rappelé le rôle de cette nouvelle instance, l'importance des votes et des procurations, puis a déroulé l'ordre du jour : la lecture de

la charte émise par chaque conseiller (pas de désignation de maire souhaitée par les enfants), les projets retenus en amont, un avis de l'encadrement représenté par Danièle Keller et Daniel Lescroart (membres délégués de la commission jeunesse) sur les projets choisis et réalisables financièrement en priorité, le vote des enfants.

Chacun s'est vu remettre l'écharpe des élus de la République par Marylin Brusseaux et Émilie Déom, conseillères de l'équipe municipale, membres de la commission jeunesse : « C'est un grand jour pour vous tous. Nous vous félicitons. Vous allez rentrer dans l'histoire vincipontaine, vous êtes le premier conseil municipal des enfants de Pont-Saint-Vincent ! »

Les toutes premières décisions des jeunes élus ont porté sur le choix de deux projets courts : réaliser des affichettes civiques sur le thème des déchets et celui des plantes, mettre à disposition des plus démunis une étagère/un frigidaire solidaire en lien avec les Restos du Coeur, ainsi qu'un projet long : créer un club de bricolage réunissant enfants et parents dans le cadre de manifestations comme Halloween, Noël, pour réaliser des décorations et embellir la commune. ■



Les jeunes élus à l'issue de l'installation du conseil municipal des enfants.



Des discussions autour du Plan local d'urbanisme intercommunal

Le conseil municipal s'est réuni à la salle communale. Onze membres étaient présents, une conseillère s'était fait représenter et un membre était absent.

Quatre points à l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité.

1._ Le programme d'investissement et demandes de subventions (W.-C. PMR en mairie, collecte des ordures ménagères, acquisition de détecteurs CO2 pour l'école, achat et mise en place d'un nouveau jeu au parc pour enfants et, pour le petit terrain, éclairage et filet).

2._ Les tarifs du cimetière communal (concession du cimetière 30 ans simple 90€, 30 ans double 180€, columbarium 30 ans 480€, jardin du

souvenir 60€).

3._ Le renouvellement de la convention avec l'association « Le Chêne et les roseaux » (fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire).

4._ Le programme des travaux en forêt pour 2022 (préconisé par l'ONF).

Travaux Enedis et Plan local d'urbanisme

Il y a eu des discussions sur deux points à l'ordre du jour.

Dans le cadre de travaux Enedis, soit le remplacement d'un câble haute tension chemin du Pressoir, il y a à garantir, pendant les travaux, les accès pour les pompiers et si possible les services techniques. Vote : 11

pour, une abstention.

Un débat s'est instauré lors du sujet de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Moselle et Madon. Il s'agit de préserver les paysages, l'urbanisme et l'habitat en milieu rural, de protéger le territoire, ses habitants et ses richesses naturelles. Vote : 8 pour, 2 contre, 2 abstentions. ■



Prévoir des filets protecteurs et un éclairage au petit terrain.





Demandes de subventions au dernier conseil municipal

À l'ordre du jour du dernier conseil municipal, beaucoup de points ont concerné des subventions.

■ **Réfection et aménagement de la voirie communale.** La demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires (DETR) est approuvée pour un montant total de travaux de 45.500 € HT.

■ **Acquisition d'un logiciel pour les inscriptions périscolaire et cantine.** La demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est approuvée pour un montant de 6.479 € HT.

■ **Développement numérique de la mairie via le site internet.** La demande de subvention au titre de la DSIL est approuvée pour un montant de 10.275 € HT.

■ **Réhabilitation du parc de la Mairie.** La demande de subvention auprès de multi-financeurs est approuvée pour un coût opérationnel prévisionnel du projet, phase 1, de 21.750 € HT.

■ **Transformation de l'école primaire Pasteur.** La demande de subvention au titre de la DSIL est approuvée pour un montant de 5.526 € HT.

■ **Aménagement du stade.** La demande de subvention au titre du Contrat territoires solidaires (CTS) est approuvée pour un montant total de travaux de 10.341 € HT.

■ **Mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics.** La demande de subvention au titre de la DSIL est approuvée pour un montant de 3.828 € HT.

■ **Création de 3 postes CEE pour les vacances et les chantiers jeunes de 2022.** La demande est approuvée

■ **Travaux sylvicoles 2022.** Le programme présenté par l'ONF pour l'ensemble des travaux est approuvé pour un montant de 2.470 € HT

La délibération, autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, nécessite quelques éclaircissements : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la collectivité territoriale peut le faire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ; le montant de 34 000 € (inférieur au plafond autorisé de 98 316.45 €) est accepté. ■





Les conclusions du premier conseil municipal de l'année

Le 4 février, les élus ont étudié les points suivants lors du conseil municipal :

- ONF - Travaux d'exploitation en Forêt Communale 2021 - 2022 : la proposition financière de l'Entreprise Forestière David Marchal retenue en régie des parcelles communales 9 à 11 - 19 et 31 à 36 et la vente aux cessionnaires en bois de chauffage (13,50€ le stère) pour les parcelles 9 à 11 et 19 sont validées
- Terrains cadastrés AD-1336-1337 : le conseil municipal décide de céder ces parcelles à un ha-

bitant (frais de notaire à sa charge), pour une superficie totale de 55 m², au prix de 15 € le m²

- Acceptation d'indemnités Groupama : le conseil municipal accepte les indemnités allouées suite aux sinistres pour des montants de 2.649,60€ et solde de 1020,00 €, 699,36€ et solde de 298,56€ et 42,28€
- Orange : le conseil municipal accepte les avoirs alloués pour des montants de 47,52€ et de 5,28€, suite aux résiliations d'abonnements de lignes

- Travaux de « grosses réparations des édifices cultuels – mise aux normes de l'Église » : une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est sollicitée
- Travaux de « mise aux normes et sécurisation de la Salle Socio-Educative et Culturelle et rénovation thermique et énergétique » : une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est sollicitée ■



Le développement durable s'invite au cœur du lycée

Une partie des éco-délégués du lycée professionnel La Tour-nelle s'est réunie le jeudi 3 février pour une réunion d'information. Certains d'entre eux se trouvaient en stage et d'autres en bac blanc.

Ils étaient encadrés par Alexandre Balland, enseignant en biotechnologies, santé-environnement, et Anne Simon, enseignante en mathématiques.

Le rôle de ces éco-délégués est important dans la démarche de développement durable engagée par l'établissement depuis un an.

Entre compost et adoption de poules

Voici deux exemples de leurs actions déployées dans ce cadre : l'adoption de deux poules, Griset et Biscotte, depuis octobre dernier, et la création d'un site de compostage pour les déchets organiques de la cantine.

C'est pourquoi Edith Favennec, cheffe de projet prévention des déchets de la CCMM, est venue leur expliquer le principe, la fonction et l'entretien d'un compost.

Label Eco-Ecole

Les élèves ont ensuite brassé le compost afin de mélanger les déchets organiques et ajouter des matières sèches pour équilibrer l'apport azoté et carboné, et aussi pour l'aérer (apport d'oxygène) pour favoriser leur décomposition.

Au niveau des dernières actualités dans le cadre de la démarche, le lycée a obtenu le label Eco-Ecole (label international d'éducation au développement durable) ainsi que le niveau 1 du label Espace Nature promouvant la gestion raisonnée et douce des espaces verts.

Il a été retenu pour participer à l'action Lycée en transition impulsée par

la Région Grand-Est.

Accélérateur de développement durable dans les lycées du Grand Est, l'action Lycée en transition accompagne les lycées volontaires dans une trajectoire de transition écologique : alimentation durable, gestion écologique des bâtiments et des espaces extérieurs, réduction et valorisation des déchets, gestion rigoureuse de la consommation d'eau et d'énergie, mobilité douce. Tous les services de vie d'un lycée sont concernés pour devenir plus sobres et durables ■



Les élèves ont brassé le compost afin de mélanger les déchets organiques.

